



**LYNX
FORMATION**

Centre de Formation Continue



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STAGIAIRES



www.lynxformation.fr



Objet et champ d'application

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de conduite, d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables à l'ensemble des stagiaires participant aux formations dispensées par Lynx Formation.

Il s'applique à toutes les actions de formation, qu'elles soient en présentiel, à distance, ou en entreprise.



Conditions générales de participation

Les stagiaires doivent se conformer au déroulement prévu de la formation et suivre les consignes données par les formateurs ou la direction.

La ponctualité, la présence régulière et la participation active sont indispensables au bon déroulement pédagogique.

Toute absence ou retard doit être signalé et justifié dans les meilleurs délais.



Accès et usage des locaux

L'accès aux locaux est réservé aux stagiaires inscrits et au personnel de Lynx Formation.

Les visiteurs extérieurs ne peuvent être admis qu'avec l'autorisation expresse de la direction.

Il est demandé à chacun de respecter les lieux, le matériel mis à disposition et de maintenir une attitude courtoise et respectueuse.



Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire est tenu de veiller à sa propre sécurité et à celle des autres.

Les consignes de sécurité affichées doivent être strictement respectées.

Il est interdit :

- De fumer ou vapoter à l'intérieur des locaux,
- De consommer de l'alcool ou des substances illicites,
- De manipuler le matériel sans autorisation.

En cas d'incident ou d'accident, le formateur ou le responsable de session doit être immédiatement averti.



Comportement et discipline

Une attitude respectueuse envers les autres stagiaires, les formateurs et le personnel est exigée.

Les comportements suivants sont considérés comme fautes disciplinaires :

- Insolence, propos injurieux, comportements violents ;
- Retards ou absences injustifiées ;
- Refus d'exécuter une tâche ou de participer à une activité pédagogique ;
- Utilisation du matériel à des fins personnelles ou illégales.



Utilisation du matériel informatique et numérique

Les stagiaires s'engagent à utiliser les outils informatiques et plateformes numériques fournis uniquement dans le cadre pédagogique de la formation.

L'usage à des fins personnelles, publicitaires ou illégales est interdit.

Toute tentative de copie, piratage ou diffusion non autorisée de contenu est passible d'exclusion.



Propriété intellectuelle et confidentialité

Les supports pédagogiques (documents, vidéos, tests, exercices) remis au stagiaire sont la propriété exclusive de Lynx Formation.

Toute reproduction, partage ou utilisation externe est interdite sans accord écrit.

Les échanges entre stagiaires et formateurs sont confidentiels et doivent être respectés.



Tenue et comportement

Une tenue correcte et un comportement professionnel sont attendus de chaque participant, aussi bien en présentiel qu'en visioconférence.

L'usage d'un langage respectueux et la participation active sont essentiels au bon déroulement du groupe.



Sanctions disciplinaires

Toute violation du présent règlement pourra entraîner une sanction disciplinaire.

Avant toute décision, le stagiaire sera convoqué afin de présenter ses explications.

Les sanctions sont notifiées par écrit et conservées dans le dossier de formation.



Représentation des stagiaires

Conformément aux articles R.6352-9 à R.6352-12 du Code du Travail, pour les formations d'une durée supérieure à 500 heures, les stagiaires élisent un délégué titulaire et un suppléant.

Ils représentent les stagiaires auprès de la direction et peuvent faire part de leurs suggestions ou réclamations relatives à la formation.



**LYNX
FORMATION**

Entrée en vigueur et consultation

Le présent règlement entre en vigueur à compter du 1er novembre 2025.

Il est disponible en ligne sur le site officiel de Lynx Formation :

 www.lynxformation.fr

et affiché dans les locaux du centre de formation.



**LYNX
FORMATION**

Acceptation du règlement

L'inscription à une formation implique l'adhésion complète et sans réserve au présent règlement intérieur.

Chaque stagiaire reconnaît en avoir pris connaissance avant le début de la formation.